



AIR CANADA

Communiqués de presse

Air Canada propose des conseils pour la saison hivernale

Points saillants

- Vous trouverez toute l'information nécessaire au guichet unique aircanada.com
- Gagnez du temps en vous enregistrant en ligne dans les 24 heures avant le départ, à aircanada.com ou au moyen d'un appareil mobile.
- Vous voyagez avec Air Canada, Air Canada Express ou Air Canada rouge? Tenez-vous au courant de l'état de votre vol : aircanada.com/avisvols.
- Arrivez tôt à l'aéroport. Afin de connaître le délai d'enregistrement recommandé et le délai limite d'enregistrement pour les vols d'Air Canada, d'Air Canada Express et d'Air Canada rouge, consultez le aircanada.com/delaisenregistrement.
- La franchise pour bagages de cabine est de un article standard et un article personnel : aircanada.com/bagagescabine.
- Suivez @AirCanada sur Twitter et joignez-vous à Air Canada sur Facebook pour vous tenir au courant des dernières nouvelles.
- Air Canada est le premier transporteur aérien non américain à se joindre au programme TSA Pre✓^{MC} de la Transportation Security Administration des États-Unis.

MONTREAL, le 10 déc. 2014 /CNW Telbec/ - En cette saison hivernale, Air Canada propose des conseils visant à assurer une expérience de voyage sans tracas aux clients voyageant avec Air Canada, Air Canada Express et Air Canada rouge. Pour se tenir au courant des dernières nouvelles sur nos activités, les clients sont invités à visiter aircanada.com, à suivre @AirCanada sur Twitter, à se joindre à Air Canada sur Facebook et à s'inscrire pour recevoir des avis sur des vols précis. Tous les renseignements sur ce à quoi vous devez vous attendre et ce que vous devez faire en cas d'interruption de vol se trouvent au aircanada.com/conseilstempsdesfetes. Pour découvrir les préparatifs pour l'hiver mis en œuvre par Air Canada et les mesures prises dans les coulisses pour amener les passagers à destination en toute sécurité en cas de perturbations occasionnées par les conditions météorologiques, allez à la page suivante : aircanada.com/preparatifspourlhiver.

État des vols et avis aux voyageurs en ligne

Les clients peuvent consulter la rubrique *État des vols - aperçu général*, qui se trouve dans la section *Vols* dans le bas de la page d'accueil du site aircanada.com. Avant de se rendre à l'aéroport, les clients d'Air Canada doivent vérifier l'état de leurs vols, en consultant le site de la Société à aircanada.com, en allant à l'adresse mobile.aircanada.com au moyen de leur appareil mobile avec accès Internet, ou en appelant sans frais au 1 888 422-7533 ou au 1 800 361-8071 (ATS pour les personnes ayant une déficience auditive).

Les clients qui ont effectué une réservation auprès d'une agence de voyages ou d'un voyageur sont également invités à vérifier l'état de leurs vols et de leurs forfaits de voyage auprès de leur fournisseur de services.

Avis sur les vols

Les clients d'Air Canada peuvent recevoir, par courrier électronique ou sur leur appareil mobile, des renseignements sur les retards et annulations de vols. Pour s'inscrire ou pour obtenir plus de renseignements, il suffit de visiter le aircanada.com/avisvols.

Enregistrement en ligne ou au moyen d'un appareil mobile

Les clients d'Air Canada peuvent gagner du temps en s'enregistrant pour leur vol dans les 24 heures précédant le départ à aircanada.com, ou au moyen de leur appareil mobile à mobile.aircanada.com. Ils peuvent également changer leur place et préciser le nombre de bagages enregistrés.

Outil de modification de réservations libre-service

En cas d'interruptions de vol découlant de mauvaises conditions météorologiques, nous invitons les clients à modifier eux-mêmes leurs réservations en ligne au moyen de l'outil de modification de réservations en ligne d'Air Canada accessible à aircanada.com ou sur leur appareil mobile.

Carte d'accès à bord électronique

Les clients qui s'enregistrent au moyen d'un appareil mobile, en ligne ou à une borne peuvent recevoir une carte d'accès à bord électronique sur leur appareil mobile, et ce, par courrier électronique ou messagerie texte. Ils peuvent s'en servir pour les vols intérieurs, certains vols entre les États-Unis et le Canada, ainsi que les vols internationaux au départ du Canada. Pour en savoir plus, visitez le aircanada.com/cae.

Délais d'enregistrement recommandés

Les jours les plus achalandés, Air Canada recommande aux passagers d'arriver tôt à l'aéroport pour éviter d'être pris dans les encombrements. Les renseignements sur les délais d'enregistrement au cours de la période de pointe des Fêtes sont disponibles au aircanada.com/delaisenregistrement.

Information sur les bagages

Nous rappelons aux passagers de garder avec eux tous leurs objets de valeur, notamment leurs appareils électroniques, documents, médicaments, clés de voiture, argent et bijoux, caméras, etc. ou de les placer dans leurs bagages de cabine. Ils **NE DOIVENT PAS** les mettre dans leurs bagages enregistrés. Afin de faciliter les vérifications aux points de contrôle de sûreté, les passagers transportant des cadeaux sont priés de ne pas les envelopper.

La franchise de bagages de cabine est de un article standard de 23 cm x 40 cm x 55 cm et d'au plus 10 kg, et de un article personnel de 16 cm x 33 cm x 43 cm d'au plus 10 kg. Pour plus de renseignements, visitez le aircanada.com/bagagescabine. Les passagers qui dépassent cette franchise devront enregistrer leurs bagages de cabine, et un supplément pourrait s'appliquer pour l'enregistrement de ces bagages.

Vous trouverez plus d'information au sujet de la franchise de bagages enregistrés à aircanada.com/checked.

Poussettes

Air Canada recommande l'utilisation de petites poussettes-cannes, car les installations ne sont pas conçues pour accueillir des poussettes plus grandes et plus lourdes. Les poussettes pliantes peuvent être enregistrées à la porte d'embarquement et, à l'arrivée, elles seront remises aux passagers à la porte de l'appareil. Pour connaître la politique sur les poussettes, visitez le site à l'adresse aircanada.com/bebe-enfant.

Équipement de sport

Air Canada recommande aux clients d'enregistrer à l'avance leur équipement de sport en communiquant avec les [Réservations d'Air Canada](#), [Vacances Air Canada](#) ou leur agent de voyages jusqu'à 24 heures avant le départ. Pour certains articles de sport, il y a exemption des frais pour bagages hors format ou excédent. Pour de plus amples renseignements, visitez le aircanada.com/bagagessupplementaires.

Les skis et les planches à neige peuvent maintenant être transportés gratuitement au cours d'une certaine période. Pour connaître la nouvelle politique sur les skis, visitez le site à l'adresse aircanada.com/equipementdesport.

Étiquettes placées à l'extérieur et à l'intérieur des bagages

Comme les étiquettes d'identification placées à l'extérieur des bagages sont parfois détachées, Air Canada recommande aux passagers de placer des étiquettes à l'**INTÉRIEUR** de leurs bagages. Vous trouverez un modèle d'identification de bagages au aircanada.com/baggageid.

Voyager avec des enfants

Les parents qui voyagent avec des enfants doivent s'assurer qu'ils ont les documents appropriés en main, notamment l'acte de naissance comprenant le nom des deux parents, tout document juridique relatif à la garde, ou une lettre de consentement parental autorisant le voyage (si l'enfant voyage seul ou avec un seul parent).

Lorsqu'un enfant se rend à l'extérieur du Canada avec un de ses parents, il se peut que celui-ci ait à produire un document juridique attestant que l'autre parent ou le tuteur a donné son consentement. Adressez-vous à l'ambassade ou au consulat des pays que l'enfant visitera, ainsi qu'au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au 1 800 267-8376, pour vérifier si ces documents sont nécessaires.

Renseignements sur les mesures de sûreté

En vertu de la réglementation gouvernementale, aux points de contrôle, les passagers sont autorisés à transporter dans leurs bagages de cabine des quantités limitées de liquides, gels et aérosols : contenants d'au plus 100 ml ou 100 g (3,4 oz). Les contenants plus volumineux doivent être rangés dans les bagages enregistrés.

Pour plus de renseignements sur les mesures de sûreté, veuillez consulter les sites Web officiels suivants :

Transports Canada : www.tc.gc.ca

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) : www.acsta.gc.ca/français

Transportation Security Administration (États-Unis) : www.tsa.gov

British Airports Authorities : www.baa.co.uk

Prédédouanement américain pour passagers en transit à Vancouver, Toronto et Montréal

Les passagers arrivant à Vancouver, Montréal ou Toronto à la suite d'un vol international et ayant un vol de correspondance à destination des États-Unis n'ont pas à remplir les formalités de douane et d'immigration canadiennes. Leurs bagages enregistrés sont transférés automatiquement à leur vol de correspondance.

Achats de produits hors taxes

Les articles hors taxes achetés avant ou pendant un vol et qui ne respectent pas les règlements gouvernementaux en vigueur seront confisqués aux points de contrôle de sécurité, à moins qu'ils soient scellés dans des sacs de sûreté à indicateur d'effraction (SSIE). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien :

www.acsta.gc.ca/achats-hors-taxes.

Documents de voyage

Pour les voyages internationaux, un passeport en règle est exigé, et le passager doit, dans certains cas, se munir d'autres documents de voyage, tel qu'un visa, pour entrer dans le pays de destination ou transiter par un pays de correspondance. Pour les vols intérieurs, tout passager de 18 ans ou plus doit présenter une pièce d'identité avec photo, délivrée par le gouvernement et indiquant la date de naissance et le sexe. La réglementation gouvernementale exige que le nom qui figure dans la réservation soit identique à celui qui est inscrit dans le document de voyage. Pour plus de renseignements, visitez le aircanada.com/documentsdevoyage.

Air Canada recommande à ses clients de remplir tout formulaire de renseignements à l'avance, en se rendant à aircanada.com.

Voyager au départ ou à destination des États-Unis, via les États-Unis, ou survoler les États-Unis

Les États-Unis exigent que les voyageurs fournissent des renseignements supplémentaires aux termes du programme de la sécurité des vols, au moins 72 heures avant le départ de leur vol ou au moment de la réservation. Veuillez noter que cette exigence s'applique à de nombreux vols internationaux qui sont considérés comme survolant les États-Unis. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter aircanada.com/securitedesvols.

Les passagers admissibles d'Air Canada peuvent maintenant profiter des avantages du programme TSA Pre✓ de la Transportation Security Administration des États-Unis. En effet, ils bénéficient d'un contrôle de sécurité accéléré au départ de la plupart des aéroports des États-Unis, puisqu'ils peuvent garder leurs chaussures, leur ceinture et leurs vêtements d'extérieur légers, ainsi que laisser leur ordinateur portable et leurs liquides dans leur bagage de cabine. [Apprenez-en plus sur le programme TSA Pre✓](#) et sur la façon dont il s'applique aux vols d'Air Canada.

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements: Isabelle Arthur (Montréal), 514 422-5788; Peter Fitzpatrick, (Toronto), 416 263-5576; Angela Mah, (Vancouver), 604 270-5741; Internet : aircanada.com

<https://aircanada-fr.mediaroom.com/2014-12-10-Air-Canada-propose-des-conseils-pour-la-saison-hivernale>

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Le seul transporteur exploitant
un réseau international quatre
étoiles en Amérique du Nord